

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Représentés: Valentin BESNIER

Excusés:

Absents:

Objet: Attribution des aides aux vacances - DE_2024_21

Vu la délibération DE_2024_20 du conseil municipal fixant un montant d'aide maximum à 10 euros par jour et par enfant l'aide aux vacances et 50 € pour les activités.

Vu les demandes présentées par les familles

Vu l'avis favorable de la commission d'Action Sociale en date du 20 février 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution des aides suivantes :

Famille 1 : 50 € au titre de l'aide aux activités

Famille 2 : 50 € au titre de l'aide aux activités

Famille 3 : 50 € au titre de l'aide aux activités

Aides aux vacances

Enfant A :

- o 5 jours X 5.40 € = 27 €
- o 1 jour X 6 € = 6 €
- o 6 jours X 6.30 € = 37.80 €
- o 1 jours X 7 € = 7 €

• Total enfant A : 77.80 €

Enfant B :

- o 5 jours X 5.40 € = 27 €
- o 6 jours X 6.30 € = 37.80 €
- o 1 jour X 12 € = 12 €
- o 1 jour X 7 € = 7 €

• Total enfant B : 83.80 €

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_21-DE

Soit un total de 211.60 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les aides mentionnées ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_21-DE